

Arrêté 2018-SDIS/PFAJ-033 en date du 18 octobre 2018

*Fixant la liste des examinateurs spécialisés et correcteurs
pour les épreuves du concours interne de sergent de
sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018*

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MOSELLE,
chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 - 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 - 1 et suivants) ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants de Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

VU le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

.../...

VU le décret n° 2012-730 du 7 mai 2012, fixant les modalités d'organisation du concours prévus à l'article 5 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours modifié ;

VU l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle n°2018 - SDIS / PFAJ - 026 en date du 11 juillet 2018 portant ouverture au titre de l'année 2018 d'un concours interne sur épreuves de sergent de sapeurs-pompiers professionnels prévu à l'article 4 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 ;

VU l'avis de concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 publié le 13 juillet 2018 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ;

ARRETE

Article 1 : La liste des examinateurs spécialisés et des correcteurs du concours sur épreuves ouvert au titre de l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 et ouvert par arrêté de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental de la Moselle n°2018-SDIS/PFAJ-026 en date du 11 juillet 2018 susvisé est composé ainsi qu'il suit :

Examinateurs spécialisés pour les épreuves orales :

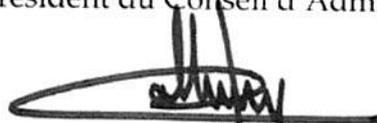
SDIS 57 Cdt GRUMBACH Sylvain
SDIS 57 Cne JOSEF Patrick
SDIS 57 Cdt PEGEOT Reginald
SDIS 57 Cdt PERSELLO Marc
SDIS 57 Ltcol DAUENDORFFER Sylvain
SDIS 57 Cdt SCHULZ Frederic
SDIS 57 Cdt ZIMMER Gaël

Correcteurs des épreuves écrites:

SDIS 57 Ltn BALDO Olivier
SDIS 57 Ltn BERNARD Benjamin
SDIS 57 Ltn BRUNET Marc
SDIS 57 Ltn BUCHHOLZER Gabriel
SDIS 57 Ltn KEHRER Pierre
SDIS 57 Ltn LABETOWIEZ Jean-François
SDIS 57 Ltn MARECHAL Vincent
SDIS 57 Cne MARTINELLE Alexandre
SDIS 57 Ltn MENDICINO François
SDIS 57 Ltn MEYER Jérôme
SDIS 57 Ltn MULLER Maurice
SDIS 57 Cdt PERSELLO Marc
SDIS 57 Ltn SCHER Claude
SDIS 57 Cne VOINOT Eric
SDIS 57 Ltn WALTNER Serge
SDIS 57 Ltn WEBER Francis
SDIS 57 Cdt ZIMMER Gael

Article 2 : Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Conseil d'Administration,



Pour le président du Conseil d'Administration
et par délégation,
le Colonel François VALIER